

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 6 juillet 2020, se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Gaby Gendron, Yvan Goyette, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la présente séance est tenue avec présence du public.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Clément Chaput, Agent en développement entrepreneurial ainsi que Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau sont présents.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter au point 23.0 Varia, le sujet suivant :

- Demande d'appui de Lambton – renouvellement de l'établissement du CHSLD et CLSC de Lambton

Il est demandé de retirer le point 16. Compétence prévention incendie

**C.A. 2020-68**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 6 JUILLET 2020**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 JUIN 2020
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
7.	CONFORMITÉS
7.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2020-09 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA MODIFICATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'HORIZON SUR LE LAC, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
7.2.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2020-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LES PROJETS MAJEURS EN PÉRIPHÉRIE DU LAC MÉGANTIC, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
8.	COMMANDITE – CENTRE RÉCRÉATIF INC.
9.	BAPE - PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE
10.	PRÉSENTATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR)
11.	POLITIQUE DE DOTATION
12.	DOTATION SUITE À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
13.	MODIFICATION - ENGAGEMENT DES SOMMES AU FDT-05
14.	MANDAT À UNE FIRME DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROCESSUS DE DOTATION – DIRECTEUR/TRICE DU DÉVELOPPEMENT (SDEG)
15.	SUIVI SDEG
16.	COMPÉTENCE DE LA PRÉVENTION INCENDIE
17.	BÂTIMENT -
18.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET
19.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
20.	SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT
21.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
22.	RESSOURCES HUMAINES
23.	VARIA
24.	PÉRIODE DE QUESTIONS
25.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

---

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 JUIN 2020
**C.A. 2020-69****PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 JUIN 2020**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 8 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

**C.A. 2020-70**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) RELÈVE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2020-07-01**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement relève (FLI Relève) pour l'acquisition d'une entreprise de services, projet FLI-2020-07-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 25 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2020-07-01 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de services, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI Relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C.A. 2020-71**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2020-07-02**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour le démarrage d'une entreprise de services, projet FLI-2020-07-02;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet en s'appuyant sur la Politique de financement et recommande au comité administratif de la MRC de ne pas accorder l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont mis sur les jeunes entrepreneurs et la réduction de l'exode vers les grands centres;

ATTENDU QUE la Politique de financement est basée sur des règles générales et ne tient pas compte de certaines valeurs de la MRC, soit entre autres, l'attraction et la rétention des jeunes;

ATTENDU QUE le comité administratif a le mandat d'approuver ou non les recommandations du comité de financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit approuve la demande de financement d'un montant de 5 000 \$ au promoteur du projet FLI-2020-07-02 pour le démarrage d'une entreprise de services.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **C.A. 2020-72**

#### **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), QUITTANCE ET RADIATION AU PRÊT DU PROJET FLI-2018-06-01**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accordé, en juin 2018 par sa résolution C.A. 2018-56, un prêt de 25 000 \$ au promoteur du projet FLI-2018-06-01 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de services;

ATTENDU QUE le promoteur demande la remise de 50 % du solde dû pour la quittance dudit prêt;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit-SDEG a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve la remise d'une quittance au promoteur équivalent à 50 % du solde dû au prêt, soit d'un montant de 10 762,09 \$, et ce, pour le remboursement du prêt de 25 000 \$ du projet FLI-2018-06-01, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un montant de 10 762,09 \$ soit radié aux états financiers et que cette créance irrécouvrable soit inscrite dans le rapport de créances irrécouvrables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 du FLI qui sera envoyé au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

6.0

---

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

J'informe les maires qu'en date du 2 juillet concernant le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, 23 demandes ont été soumises au programme. J'ajoute que 5 sont en attente de l'entrepreneur, 2 sont en analyse pour un total de 9 dossiers qui en ont bénéficié pour un total de 208 000 \$ de prêts. J'ajoute que des fonds sont encore disponibles, mais que suite à la sortie d'un fonds fédéral plus intéressant, 7 se sont désistés.

---

7.0

---

CONFORMITÉS

---

7.1

---

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2020-09 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA MODIFICATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'HORIZON SUR LE LAC, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**C.A. 2020-73****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2020-09 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA MODIFICATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'HORIZON SUR LE LAC, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son règlement no 2020-09 modifiant le plan d'urbanisme no 1323 concernant la modification des zones d'aménagement prioritaire et de réserve dans le secteur du développement d'Horizon sur le lac;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.7 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2020-09 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2020-09 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

7.2

---

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2020-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LES PROJETS MAJEURS EN PÉRIPHÉRIE DU LAC MÉGANTIC, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**C.A. 2020-74****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2020-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LES PROJETS MAJEURS EN PÉRIPHÉRIE DU LAC MÉGANTIC, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son règlement no 2020-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets majeurs en périphérie du lac Mégantic;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2020-11 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2020-11 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8.0

---

#### COMMANDITE – CENTRE RÉCRÉATIF INC.

Je rappelle aux maires qu'en février dernier un montant de 1 000 \$ a été octroyé au Centre récréatif Inc. pour l'achat d'un système de bingo électronique. J'ajoute que dans le contexte de la Covid-19, le Centre a dû fermer ses portes et que le chèque nous a été retourné.

#### 9.0

---

#### BAPE - PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE

Je mentionne aux maires que monsieur Patrice Gagné a été mandaté pour participer à titre de personne-ressource de la MRC dans le cadre des audiences publiques concernant la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine.

#### 10.0

---

#### PRÉSENTATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR)

Je distribue aux maires un document expliquant chacun des volets du Fonds Régions et ruralité (FRR).

#### 11.0

---

#### POLITIQUE DE DOTATION

#### **C.A. 2020-75**

#### **POLITIQUE DE DOTATION**

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire se doter d'une Politique de dotation afin de définir les rôles et responsabilités des différents intervenants et préciser la démarche à suivre pour créer un poste, recruter, sélectionner et engager le personnel;

ATTENDU QU'un projet de Politique de dotation a été déposé aux membres du comité administratif de la MRC et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires l'adoption de la Politique de dotation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

DOTATION SUITE À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

**C.A. 2020-76**

**DOTATION SUITE À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

ATTENDU QUE le conseil des maires a identifié comme priorité, pour l'année 2020, l'élaboration d'une planification stratégique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif procède à l'engagement de la firme Harieka groupe conseil dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique, et ce, pour un montant de 22 400 \$.

QUE les sommes afférentes soient prises à même le budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

MODIFICATION - ENGAGEMENT DES SOMMES AU FDT-05 (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES) POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020

Madame le préfet rappelle aux maires qu'une résolution identifiant les sommes engagées dans le cadre du FDT pour les années 2018-2019 et 2019-2020 a été adoptée par le conseil des maires en novembre 2019. Elle ajoute que suite à cette adoption, certains des projets ont été ajoutés ou modifiés et que dans ce contexte, la résolution de novembre doit être modifiée afin de réajuster certains montants. Ce sujet sera traité à la prochaine séance du conseil des maires.

14.0

MANDAT À UNE FIRME DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROCESSUS DE DOTATION – DIRECTEUR/TRICE DU DÉVELOPPEMENT (SDEG)

**C.A. 2020-77**

**MANDAT À UNE FIRME DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROCESSUS DE DOTATION – DIRECTEUR/TRICE DU DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif procède à l'engagement de la firme Brio RH dans le cadre du processus de dotation pour le poste de directeur/trice du développement (SDEG), le tout pour un montant approximatif de 6 550 \$.

QUE les sommes soient prises à même le montant disponible au budget du développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

15.0

---

SUIVI SDEG

Madame le préfet mentionne que 4 postes d'administrateurs étaient à combler pour siéger au conseil d'administration de la SDEG et qu'il reste présentement 1 seul poste vacant au niveau de la relève.

---

16.0

---

COMPÉTENCE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

---

17.0

---

BÂTIMENT

Madame le préfet informe les maires que les travaux au 1<sup>er</sup> étage devraient être terminés d'ici les vacances. Elle ajoute que l'équipe du microréseau viendra cette semaine et la semaine prochaine, toujours en respectant le protocole d'hygiène en lien avec la Covid-19.

---

18.0

---

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET**C.A. 2020-78****FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2020**

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

19.0

---

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine rencontre soit déplacée et se tienne à 15 h 30 le 17 août plutôt que le 10 août comme prévu au calendrier, à la MRC. Un avis public sera émis conformément à la loi pour informer la population du changement de date. Un avis de convocation sera envoyé aux maires.

---

20.0

---

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT

J'informe les maires que le 19 août prochain, lors de la séance du conseil des maires, un atelier de travail aura lieu avant la séance, soit à compter de 18 h 30 afin de traiter de sujets de l'ordre du jour et qu'un second atelier de travail aura lieu après la séance afin de traiter d'un autre sujet. Il est convenu de tenter de trouver une salle pour recevoir du public puisqu'un décret le permet.

21.0

---

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

J'explique aux maires que les bureaux demeurent fermés au public, mais ouverts sur rendez-vous et je leur explique le fonctionnement quant au retour progressif des employés au bureau.

22.0

---

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires du fait qu'une ressource sera engagée au prochain conseil des maires pour le poste d'agente du réseau d'accueil estrien.

23.0

---

VARIA

**Demande d'appui de Lambton – renouvellement de l'établissement du CHSLD et CLSC de Lambton**

Les maires discutent de la demande d'appui de la Municipalité de Lambton concernant le renouvellement de l'établissement du CHSLD et du CLSC de Lambton. Il est convenu que cette demande soit d'abord traitée au Comité Vigie Santé.

24.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

25.0

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**C.A. 2020-79**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 6 juillet 2020 soit levée, il est 17 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 6 juillet 2020 et ce, pour les résolutions C.A. 2020-70, C.A. 2020-71, C.A. 2020-72, C.A. 2020-76, C.A. 2020-77 et C.A. 2020-78.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale